

Règlement particulier T3F 2017

Saint-Louis, Village-Neuf et Hésingue

Article 1 :

Tout participant doit être en règle avec la FFBaD ou leur Fédération Nationale notamment pour tout ce que concernent la licence et le contrôle médical. Toute participation au tournoi implique l'adhésion au présent règlement. L'âge minimal d'un joueur pouvant participer doit être en adéquation avec le règlement FFBA D (né en 2004 ou avant) et ce joueur devrait être en possession lors de l'inscription, des autorisations requises.

Article 2 :

Le tournoi se déroulera le 4 et 5 Mars 2017 selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBA D. Ces éléments du règlement particulier rappellent ou complètent le RGC. Numéros d'autorisation du tournoi : **XXXXXX**.

Date de limite d'inscription : 6 Février 2017.

Date de prise en compte des points CPPH : 17 Février 2017

Date du tirage au sort : 18 Février 2017.

Article 3 :

Le juge-arbitre de la compétition est Mr Jean-François Dalle et ses décisions sont sans appel. Ses adjoints seront : Mme Patricia Bonnet, Mr Olivier Hirtzlin, Mr Philippe Risser et Mr Patrick Schindler.

Article 4 :

Le juge-arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points du règlement.

Les joueurs et coaches devront respecter les codes de conduites qui ont été édités par la FFBA D.

Article 5 :

Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (voir règlement des forfaits). Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives sont à envoyer à la Ligue du Grand Est de Badminton, 13 Rue Jean Moulin 54510 Tomblaine, par tout moyen prouvant la date de réception.

Article 6 :

Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur est exigée sur les terrains.

Article 7 :

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés, classés dans les séries, **N, R, D, P:**

Les joueurs N1 et assimilé N1 pour les étrangers, joueront dans la série N1. Dans les tableaux de simple, les joueurs devront obligatoirement être de niveau N1 ou assimilé. En double et mixte les tableaux N1 pourront être complétés par des joueurs N2 ou assimilés. La série N1 se jouera en poules de 3 pour la phase qualificative (maximum 24 joueurs/paires) puis en élimination directe.

Pour les autres joueurs, l'organisateur constituera les tableaux en fonction des CPPH du jour du tirage au sort, en favorisant les tableaux en poules de 3 regroupant un nombre de joueurs permettant à chacun de faire un nombre de matchs agréable, tout en évitant, dans la mesure du possible, de réunir plus de 3 classements au sein d'un même tableau. En plus de la série N1, six

divisions au maximum seront proposées : T2 ; T3 ; T4 ; T5 ; T6 ; T7. La taille des tableaux sera limitée afin de respecter le nombre maximum de matchs par jour (8) par joueur.

Article 8 :

Un joueur pourra jouer dans 2 séries/divisions différentes mais le déplacement entre les deux salles est à la charge des joueurs. Seul un niveau d'écart sera admis, par exemple un joueur jouant en T3 en simple ne pourra jouer qu'en T2, ou T3 ou T4 en double ou mixte.

Article 9 :

Les organisateurs en accord avec le Juge-arbitre principal, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, les divisions, le mode d'élimination, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

Article 10 :

Le nombre de tableaux par joueur est limité à deux. Le Comité d'Organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux. Les droits d'engagement sont de 14 euros pour un tableau et de 19 euros pour deux tableaux. Dans le cas d'une inscription en SH ou SD N1 le droit d'engagement sera de 30 euros. Les droits d'engagements seront de 35 euros en cas d'un second tableaux en plus du SH ou SD N1.

Article 11 :

En cas de forfait d'un participant ou d'une paire, le joueur ou la paire pourra être remplacé par les premiers joueurs inscrits sur la liste d'attente. Le cas échéant un joueur pourrait participer à trois tableaux pour le bon déroulement du tournoi et ce en accord avec le joueur, le J.A. et l'organisation. Egalement en cas de forfait, l'organisateur se réserve le droit de rembourser ou non les frais d'inscriptions lorsque celui a été annoncé après le tirage au sort.

Article 12 :

Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des feuilles d'inscriptions mal remplies seront supportés par le club en cause. Les joueurs doivent utiliser le module d'inscription mis à disposition par les organisateurs.

Article 13 :

Les horaires diffusés avant la compétition le sont à titre indicatif.

Tout joueur doit être présent dans la salle une demi-heure avant son premier match. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match. Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra le signaler au Juge-arbitre et à la table de marque.

Article 14 :

Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le Juge-arbitre et ce, quelque soit le niveau de la compétition.

Article 15 :

Les volants en plumes seront utilisés dans toutes les séries, à charge égale entre les joueurs en poule et à la charge du perdant pendant les phases finales. Cinq volants par match maximum seront fournis en SH et SD N1 à partir du premier match. Pour tous les tableaux, les volants seront fournis pour les finales. Le volant officiel (Yonex AS 30) sera en vente dans chaque salle.

Article 16 :

Tout joueur s'engage à assumer les fonctions de juge de ligne sur demande du Juge-arbitre.

Article 17 :

Les matches sont auto-arbitrés, sauf les ½ finales et finales. Mais certains matches pourront être arbitrés sur autorisation du Juge-arbitre.

Article 18 :

Le temps de prise de contact avec le terrain est de 3 minutes à partir de l'appel du match. Le temps minimum de repos entre les matches est de 20 minutes.

Article 19 :

Quelle que soit la salle, tout volant touchant une quelconque des parties de la structure sera compté "let" au service et "faute" en cours de jeu. Ce point est également valable pour le rail jaune surplombant 2 terrains de la salle du Sportenum.

Article 20 :

Tout joueur devra se faire pointer dès son arrivée dans la salle chaque jour de compétition.

Article 21 :

Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match.

Article 22 :

Pour des raisons d'équités entre les terrains d'une même salle, le coaching permanent est autorisé uniquement si la configuration de la salle le permet. Dans le cas contraire, il sera autorisé uniquement pendant les arrêts de jeu à 11 et entre les sets.

Article 23 :

Seuls auront accès au terrain de jeu : les joueurs disputant un match, leurs entraîneurs ou coaches pendant les périodes où le coaching est autorisé, les organisateurs, les arbitres, les juges de lignes, les juges-arbitres, et le staff médical sur autorisation du JA. L'accès se fera uniquement avec des chaussures de salle non-marquantes et propres. Egalement tous les participants s'engagent à respecter le règlement propre à chaque salle.

Article 24 :

Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

Article 25 :

L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne utilisant des produits sur cette liste à des fins médicales devra être en mesure de présenter une ordonnance au J.A.